****Bibliothèque municipale centrale de la ville d’Osaka

フランス語 2019.4.

**Service pratique**

OSAKA

MUNICIPAL

LIBRARY

■Horaires d’ouverture ●du lundi au vendredi 9h15-20h30 ●samedi, dimanche et jour férié 9h15-17h00

■Fermetures ●1e et 3e jeudis de chaque mois (sauf dans le cas de jours fériés)

●fin d’année et nouvel an　　 ●période exceptionnelle pour inventaire

Bienvenue à la bibliothèque municipale centrale de la ville d’Osaka!

La bibliothèque municipale centrale de la ville d’Osaka est l'une des plus grandes bibliothèques municipales du Japon, offrant environ 2 millions livres. Elle propose 500 000 livres, 3000 magazines et 200 journaux dans les salles publiques du 1er sous-sol au 3ème étage. Dans la salle publique du rez-de-chaussée sur la gauche , vous trouverez des livres, magazines et journaux en langues étrangères (anglais, chinois, coréen, portugais, espagnol, thaïlandais, indonésien,vietnamien, hindi, tagal, malais, allemand, et français).

**Obtenir une carte de bibliothèques de prêt**

■Pour obtenir une carte de bibliothèque:

veuillez remplir la fiche d’inscription　　　/　　　vous munir d’une pièce d’identité

- pour les plus de 13ans: un justificatif de domicile ( permis de conduire, carte vitale, carte ou livret d'étudiant, certificat de résident étranger,carte de résident ou certificat spécial de résident permanent)

**Emprunt des documents**

■Votre carte vous permet d'emprunter 15 documents au maximum (5 DVD, cassettes video, CD et cassette au total). La durée du prêt est de14 jours.

**Retour des documents**

　　　■Les documents empruntés doivent être remis jusqu' à la date de retour prévue.

　　　■Une **"**boite de retour**"** est à votre disposition: vous pouvez y déposer vos ouvrages empruntés quand les bibliothèques sont fermées**.** (sauf les objets fragiles soit CD ou DVD).

　　　■Le prêt est renouvelable sur place, par téléphone, ou en ligne à condition que celui-ci ne fasse pas l’objet d’une réservation.

　　　■Votre numéro de la carte des bibliothèque sera nécessaire pour renouveler un prêt ou obtenir des renseignements par téléphone.

**Réservation de documents**

　　　■Les documents déjà empruntés peuvent faire l’objet d’une réservation en vue du prêt.

Vous pouvez réserver 15 documents maximum (5 DVD,cassettes vidéos, CD, et cassettes musiques au total).

**Service photocopie**

　　　■Dans les limites de laLoi sur la propriété littéraire et artistique, **l**es documents peuvent être photocopiés pour une utilisation à titre exclusivement personnel et privé.

Merci d'en faire la demande aux personnels avant de faire la photocopie.

Vous pouvez également consulter les pages du site internet

(également disponible en Anglais, Chinois et Coréens).

Le site de la bibliothèque municipales de la ville d’Osaka　https://www.oml.city.osaka.lg.jp

Bibliothèque municipale centrale de la ville d’Osaka　 4-3-2 Kitahorie, Nishi-ku, Osaka, 550-0014

　 Métro ;Nishi-Nagahori (Ligne Sennichi-mae ou Ligne Nagahori-tsurumi-ryokuchi) sortie n.7

tel :06-6539-3300(information)

pr êt ･ retour : 06-6539-3301 / recherche ･consultation･ réservation : 06-6539-3302

renseignement sur les documents réservés :06-6539-3303 / services pour les handicapés : 06-6539-3304

Bibliothèque mobile :06-6539-3305 / Pour ceux qui ont difficultés d’écouter ou de parler : fax 06-6539-3335

\*Service téléphonique est disponible seulement en japonais.

* Le site de la bibliothèque municipales de la ville d’Osaka

　　　　　　　　　　Le site pour PC (japonais, anglais, chinois, coréen); https://www.oml.city.osaka.lg.jp

　　　　　　　　　　Le site mobile(japonais anglais) ;　　 https://web.oml.city.osaka.lg.jp/webopac/mobtopmnu.do

■Le site offre vous offre des services variés : recherche des document, renouvellement de prêt, la réservation des documents, utilisation des livres numériques, etc.

**Mot de passe** ■Votre carte de prêt et votre mot de passe (minimum de huit caractères associant chiffres et lettres) sont nécessaires pour accéder aux services en ligne

　 　 ■Pour obtenir votre mot de passe pour la première fois, veuillez vous rendre dans une bibliothèque.

* **La bibliothèque protège votre données de prêt et vos données personnelles**

■Les données de prêt seront effacées dès que le document emprunté aura été retourné. Les données personnelles ne sont pas utilisées dehors de la bibliothèque.

■Les utilisateurs ont le droit de confirmer leurs données personnelles gardées par la bibliothèque en demandant aux personnels.

■Les utilisations des informations personnelles sont régies par la « Loi sur la protection des informations personnelles » ainsi que l’« Ordonnance municipale de la ville d’Osaka sur la protection des données personnelles».

* Attention !

**En cas de retard**

■Les documents empruntés doivent être remis avant et jusqu'à la date de retour prevue. En cas de retard, veuillez prévenir à la bibliothèque. Le prêt est renouvelable une fois, pour la même durée (14 jours), à condition que celui-ci ne fasse pas l’objet d’une réservation.

■La suspension du droit au prêt est appliquée après 15 jours de retard. L' utilisation de la carte de prêt et des services bibliothèques sera alors temporairement suspendue pour plus de deux mois de retard. Veuillez prévenir à la bibliothèque si vous avez des raisons particulières pour le retard.

　　　　　※　Pour un  **retard de plus de 2 mois, 1 mois de suspension**

**6 mois de suspension pour un retard de plus d’un an.**

**Les documents perdus ou dégradés**

■Vous êtes responsables des documents qui vous sont prêtés. Vous devez les utiliser avec précaution. Faites attention quand il pleut, pour que les documents ne soient pas mouillés. Vous ne devez pas écrire dessus ni découper des documents. Il est interdit de prêter des documents à d’autres personnes.

■Tout document perdu, détérioré ou mouillé devra être remplacé ou remboursé. Rapportez d ' abord les documents détériorés ou mouillés d’abord à la bibliothèque.

　　　　　　　\*En règle générale,le remboursement sera fait comme indiqué ci-dessous :

1.Pour des livres, magazines, ou CD qui peuvent être encore obtenus, nous vous demanderons un rachat.

　　　 2.Pour des documents qui ne sont plus disponibles, la bibliothèque vous demandera de rembourser en achetant un autre document au même prix ( dernier numéro du magazine par exemple).

3.Pour des cassettes vidéo ou des DVD, la bibliothèque ne peut accepter que des documents autorisés par le droit d’auteur. Par conséquent, elle vous demandera d’acheter un ouvrage substitutif.

**En cas de perte de la carte des bibliothèques**

■Signalez rapidement dans la bibliothèque toute perte de carte. Cette carte sera bloquée pour éviter des abus.

■Ensuite, rendez-vous dans un bibliothèque en vous munissant d'une pièce d’identité (la même pièce que vous avez utilisez lors de l’inscription ). La bibliothèque vous fera alors une carte temporaire.

■Une nouvelle carte vous sera transmise 30 jours après l’édition de la carte temporaire.